

## Liste des questions - reprise de l'école

1- Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?.....	1
2- Combien d'enfants seront-ils accueillis en même temps ?.....	1
3 - Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?.....	2
4- À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?.....	2
5 - Comment se réalisera l'arrivée de mon enfant à l'école ?.....	3
6 - Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?.....	3
7 - Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?.....	3
8 - Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?.....	3
9 - Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?.....	3
10 - Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?.....	4
11 - Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?.....	4
12 - Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?.....	4
13 - Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?.....	4
14 - Mon enfant aura-t-il des récréations ?.....	4
15 - Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?.....	4
16 - À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?.....	4
17- Comment mon enfant sortira-t-il le midi / le soir ?.....	5
18 - Que fera mon enfant à l'école ?.....	5
19 - Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?.....	5
20 - Mon enfant aura-t-il des séances de sport à l'école ?.....	5
21 - Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?...5	5
22 – Y aura-t-il un accueil périscolaire ?.....	6
23- Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?.....	6
24 - Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?.....	6
25 - Les adultes porteront-ils un masque ?.....	6
26 - Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?.....	6
27- À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés et aérés?.....	6
28- Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?.....	7
29- Comment dois-je habiller mon enfant ?.....	7
30- Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?.....	7
31- Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?.....	8
32- D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?.....	8

# 1- Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

L'école ouvrira le 11 mai pour une pré-rentrée de tous les enseignants.

Les GS, CP et CM2 rentreront le 14 mai.

Les CE1, CE2 et CM1 rentreront le 25 mai.

Les PS et MS seront concernés par une reprise le mardi 2 juin si les conditions sanitaires sont réunies.

La reprise de l'école se fait sur la base du volontariat des familles, ce qui signifie que vous n'êtes pas obligés de mettre votre enfant à l'école et n'aurez aucune démarche à faire si vous choisissez cette option. Il vous faudra cependant faire travailler votre enfant à la maison (voir question [21- Que fera mon enfant si je décide de le garder à la maison ?](#))

# 2- Combien d'enfants seront-ils accueillis en même temps ?

Les effectifs par classe sont limités à 15 enfants.

Cependant, quel que soit le nombre d'élèves dont les parents souhaitent le retour, même s'il est inférieur à 15, une alternance deux jours une semaine / 1 jour la semaine suivante sera mise en place.

Celle-ci semble être le dispositif le plus judicieux car elle permet d'accueillir les élèves petit à petit sur l'école et de les familiariser en tout petit effectif aux nouvelles modalités de travail.

Cette alternance est également plus confortable pour remettre en place la restauration permettant notamment d'avoir un aperçu à long terme sur les effectifs.

Elle permet aussi de limiter le nombre d'élèves par classe et surtout de figer le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire, permettant d'inclure de nouvelles arrivées (voir la question [3- Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?](#)) sans avoir à changer les répartitions si un groupe devait soudainement dépasser les 15.

Pour les enfants de PS et MS, les effectifs seront limités à 7 enfants par jour de présence.

*Le planning prévisionnel en date du 3-mai-8 mai est le suivant (des ajustements pourront être apportés en fonction de la taille des groupes présents et pour respecter les mesures sanitaires)*

**du 14 au 19 mai :**

	14/05/20	15/05/20	18/05/20	19/05/20
GS	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
CP	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
CM2	Tous les CM2 répartis en 2 groupes			

**à partir du 25 mai**

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
GS	GS A	GS A	GS B	GS B
CP	CP A	CP A	CP B	CP B
CE1	CE1 A	CE1 A	CE1 B	CE1 B
CE2	CE2 A	CE2 A	CE2 B	CE2 B
CM1	CM1 B	CM1 B	CM1 A	CM1 A
CM2	CM2	CM2		

Dans l'hypothèse d'une reprise pour les PS/MS le 2 juin :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
PS	PS A	PS B		PS C
MS	MS A	MS B	MS C	

### 3 - Puis-je choisir la date de rentrée de mon enfant ?

Oui et non. L'école ne pourra pas être à la carte. L'idéal serait que vous choisissiez de remettre votre enfant définitivement à l'école ou de le garder jusqu'en juillet à la maison. Cependant, toute demande exceptionnelle de retour à l'école dûment motivée sera étudiée avec beaucoup d'attention et de bienveillance.

### 4- À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, il pourra être déposé de 8h à 8h15.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il arrivera selon le planning suivant :

📅 8h20 : CMA	} portail du 10 rue Louis Macé	📅 8h20 : CE1	} portail du 8 rue Camille Jouis
📅 8h30 : CMB		📅 8h30 : CP	
📅 8h40 : CE2		📅 8h40 : GS	

Le retour à l'école après le déjeuner se fera selon l'horaire suivant :

📅 13h20 : CMA	} portail du 10 rue Louis Macé	📅 13h20 : CE1	} portail du 8 rue Camille Jouis
📅 13h25 : CMB		📅 13h25 : CP	
📅 13h30 : CE2		📅 13h30 : GS	

Pour les PS et MS en cas de reprise :

PS : portail du 11 rue St Lupien à 8h30 et 13h30 (fermeture du portail à 8h40 et 13h40)

MS : portail habituel du parking St Lupien à 8h25 et 13h25 (fermeture du portail à 8h35 et 13h35)

Il vous sera demandé de respecter au maximum ce planning.

Les enfants d'une même fratrie pourront bien entendu arriver à la même heure (voir [7 - Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?](#)).

### 5 - Comment se réalisera l'arrivée de mon enfant à l'école ?

Si votre enfant va à la garderie le matin, il faudra le déposer selon la procédure habituelle (porte de la garderie) en respectant les règles sanitaires définies notamment la distanciation physique.

Si votre enfant ne bénéficie pas de la garderie du matin, il faudra l'accompagner au portail de l'école, mais il vous faudra alors respecter les règles de distanciation physique et ne pas rester devant l'école une fois que votre enfant sera entré.

### 6 - Comment mon enfant rejoindra-t-il sa classe ?

Tous les élèves se rendront directement dans leur classe après 8h20 lors de leur arrivée à l'école après un passage aux sanitaires pour le lavage des mains (voir question [4 - À quelle heure mon enfant pourra-t-il arriver à l'école ?](#)).

Les portes seront tenues ouvertes pour qu'il n'ait pas à toucher les poignées. Il sera surveillé dans ses déplacements par une enseignante ou un personnel OGEC, puis par son enseignante dans la classe.

Les enseignants dont les classes sont voisines de celle de l'enseignant qui surveille l'entrée au portail, pourront également assurer la surveillance conjointe de la classe de cet enseignant.

## 7 - Si j'ai plusieurs enfants, comment sera prise en compte la fratrie ?

Les enseignantes seront très vigilantes à proposer des jours de présence identiques pour les fratries, y compris si celles-ci sont réparties entre l'école maternelle et l'école élémentaire. En cas de mauvaise répartition des jours, prenez rapidement contact avec la directrice.

Lors de l'ouverture du collège, nous ne pourrons cependant pas tenir compte de l'emploi du temps de celui-ci.

Pour les arrivées à l'école, merci de prendre en compte l'heure d'arrivée de l'aîné de la fratrie, et pour la sortie, l'heure de sortie du plus jeune. Pour l'entrée, comme la sortie, préférez le portail du plus jeune !

## 8 - Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

Nous ferons respecter les règles sanitaires nationales à savoir :

☒ distanciation physique entre toutes les personnes (entre enfants, entre adultes, entre enfants et adultes) à tous les instants (dans la cour, dans le rang, en classe...)

☒ application des gestes barrières (se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main).

☒ port d'un masque par l'ensemble des adultes de l'école quand ils ne peuvent respecter les règles de distanciation physique

## 9 - Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?

Pour permettre la distanciation physique, les enfants se déplaceront en file indienne, à une distance d'un mètre les uns des autres avec l'interdiction de s'approcher de ses camarades.

Des sens et des horaires de circulation seront mis en place dans l'école pour limiter les occasions de se croiser pour les groupes.

Les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

## 10 - Comment mon enfant sera-t-il placé dans la classe ?

Pour respecter les règles de distanciation physique dans la classe, une place définie sera attribuée à chaque enfant, distante des autres d'au moins un mètre. Les enfants ne pourront en bouger tant qu'ils seront en classe, la réalisation d'activités de groupes ne sera donc plus possible.

Les tables seront réparties dans la classe pour respecter la distanciation physique des élèves, permettre un plan de circulation, laisser un accès libre aux portes.

Le mobilier non nécessaire sera neutralisé et une signalétique spécifique sera mise en place pour que les enfants n'y aient pas accès.

## 11 - Comment mon enfant se rendra-t-il aux toilettes ?

Pour se rendre aux toilettes sur le temps de récréation, votre enfant devra demander l'autorisation à l'enseignant ou l'animateur de surveillance car nous devons limiter le nombre d'enfants à l'intérieur du local.

Deux temps de récréation par demie-journée seront organisés, afin de favoriser le passage aux toilettes sur le temps de récréation plutôt que sur temps de classe.

Cependant, si votre enfant doit se rendre aux toilettes sur temps de classe, il devra emprunter un chemin qui lui permette de rester à distance des autres.

Il devra se laver les mains avant et après son passage aux toilettes.

## 12 - Comment mon enfant mangera-t-il à la cantine ?

Votre enfant ne mangera pas à la cantine. Il prendra son repas directement dans la classe, à la place qui lui a été attribuée, ou dehors si la météo le permet, sous la surveillance d'un animateur. Il devra se laver les mains avant et après le repas.

En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, l'adulte portera un masque et se lavera les mains entre chaque contact.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas (voir question À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?).

### 13 - Quel sera le repas de mon enfant à la cantine ?

Pour les semaines du 12 au 19 mai, votre enfant mangera un pique-nique fourni par vos soins. À partir du 25 mai, nous envisageons une livraison de paniers repas par la société de restauration (à confirmer pour la faisabilité – **cette solution est bien retenue**).

### 14 - Mon enfant aura-t-il des récréations ?

Dans la mesure où les élèves respecteront les gestes barrières et la distanciation physique, oui, les enfants bénéficieront bien de récréations qui seront organisées par groupes (voir question [15 - Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?](#))

Si les enseignants rencontraient des difficultés à faire respecter ces mesures barrières, notamment la distanciation physique, il sera alors possible que les récréations soient remplacées par des temps de pauses en classe.

### 15 - Comment mon enfant ira-t-il en récréation ?

Votre enfant se rendra en récréation en employant le protocole de déplacement prévu dans l'établissement (voir question [9 - Comment mon enfant se déplacera-t-il dans l'école ?](#))

Les récréations seront échelonnées en respectant le planning suivant :

☒ 9h30-9h40 : CE1 et CMA	☒ 10h40-10h50 : CE1 et CMA
☒ 9h45-9h55 : CP et CMB	☒ 10h55-11h05 : CP et CMB
☒ 10h00-10h10 : GS et CE2	☒ 11h10-11h20 : GS et CE2
☒ 14h20-14h30 : CE1 et CMA	☒ 15h20-15h30 : CE1 et CMA
☒ 14h35-14h45 : CP et CMB	☒ 15h35-15h45 : CP et CMB
☒ 14h50-15h00 : GS et CE2	☒ 15h50-16h00 : GS et CE2

Ce qui limitera le nombre d'élèves dans la cour en même temps et évitera le brassage des populations.

### 16 - À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?

Malheureusement quasiment à rien. Votre enfant devra respecter les règles de distanciation physique dans la cour également. Il ne pourra donc s'approcher de ses camarades à moins d'un mètre. Il ne pourra donc pas non plus jouer à des jeux sociaux (jeux collectifs de type chat, jeux de balle, billes...) ni à des jeux nécessitant des échanges de matériel (cartes à jouer, corde à sauter s'ils l'échangent...). Il peut prévoir d'apporter un sac / une trousse dédié(e) aux temps de récréations avec des petits jeux (livre, coloriage, corde à sauter ...) le tout noté au nom de l'enfant. L'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou détérioration, ne pas apporter des jeux de valeur !)

**ATTENTION : il ne pourra pas prêter ses jeux à un camarade !.**

### 17- Comment mon enfant sortira-t-il le midi / le soir ?

Comme pour le matin, la sortie se fera de manière échelonnée et au même portail que le matin :

Le midi :

☒ 11h40: CMA	} portail du 10 rue Louis Macé	☒ 11h40 : CE1	} portail du 8 rue Camille Jouis
☒ 11h45: CMB		☒ 11h45 : CP	
☒ 11h50: CE2		☒ 11h50 : GS	

Le soir :

☒ 16h30: CMA	} portail du 10 rue Louis Macé	☒ 16h30 : CE1	} portail du 8 rue Camille Jouis
☒ 16h35: CMB		☒ 16h35 : CP	
☒ 16h40: CE2		☒ 16h40 : GS	

Si votre enfant va à l'accueil périscolaire, un personnel d'animation viendra le prendre en charge directement dans la classe.

Pour les fratries, vous aurez deux possibilités :

- les plus grands rejoindront la classe des plus petits pour sortir par la zone de sortie de leur cadet
- si les parents font la demande d'une sortie « seul » pour les rejoindre, ils utiliseront la sortie qui est définie pour leur classe.

## 18 - Que fera mon enfant à l'école ?

Le jour de leur rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Cette éducation sera adaptée à l'âge des élèves et sera répétée autant que nécessaire.

Les enseignants proposeront de renforcer les compétences déjà développées, en français et mathématiques.

Aucune manipulation ne pourra être réalisée avec du matériel collectif (voir question [19 - Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?](#)).

Les corrections d'un travail écrit individuel ne pourront être réalisées facilement, car l'enseignant ne pourra toucher le matériel (donc le cahier) de l'enfant. Le travail avec correction immédiate sur ardoise sera favorisé.

Les enfants emporteront leurs fiches et fichiers à l'école pour les travailler avec l'enseignant dans la mesure du possible compte tenu des difficultés à gérer le pédagogique en raison des mesures sanitaires à faire respecter.

## 19 - Mon enfant pourra-t-il utiliser du matériel collectif ou celui d'un autre camarade ?

Non, il ne sera pas possible de s'échanger du matériel.

S'il s'avérait nécessaire de transmettre du matériel de manipulation d'un enfant à l'autre, il faudra le désinfecter entre les deux.

## 20 - Mon enfant aura-t-il des séances de sport à l'école ?

Les activités que nous pourrions proposer seront assez restreintes, du fait des règles sanitaires mises en place. Il pourra s'agir par exemple de courses, petits parcours ne nécessitant pas de matériel à manipuler, tout en respectant la distanciation...

## 21 - Que fera mon enfant si je décide qu'il reste à la maison ou quand il ne sera pas pris en charge à l'école ?

Dans la mesure de leur possibilité, les enseignants poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis la fermeture des écoles. Cependant, il vous faut être conscients qu'ils seront également en classe, ils ne pourront donc pas toujours proposer ce qu'ils proposaient auparavant, par exemple, les visioconférences ne seront plus possibles ou très limitées dans le temps. Le travail que nous vous ferons passer tentera de consolider les apprentissages déjà réalisés. L'école, au niveau des apprentissages, s'est arrêtée le 13 mars et reprendra, à ce niveau, réellement à la rentrée de septembre. La période actuelle sera prise en compte dans les futures programmations des enseignants.

## 22 – Y aura-t-il un accueil périscolaire ?

Suite au sondage réalisé, le nombre d'enfants à accueillir le matin ne dépasse pas 15, cet accueil sera donc mis en place ~~comme habituellement à la salle St Pierre~~ **à partir de 8h, l'accueil se fera à l'école (8 rue Camille Jouis)**. Il sera toutefois obligatoire que l'enfant y soit inscrit.

Pour le soir, nous sommes contraints de réduire la durée de l'accueil périscolaire afin de permettre le nettoyage quotidiens des locaux. L'accueil périscolaire sera assuré **jusqu'à 17h30 uniquement** et nous ne pourrions accueillir que 2 groupes d'enfants, chacun ne dépassant pas l'effectif de 15 enfants. S'il fait beau, les enfants pourront rester sur la cour de l'école dans les mêmes conditions que les temps de récréation (voir [16 - À quoi mon enfant pourra-t-il jouer dans la cour ?](#)) Sinon, ils iront salle St Pierre et dans une salle de classe, avec les mêmes mesures sanitaires que dans une salle de classe : place attribuée...impossibilité d'utiliser du matériel collectif (il pourra utiliser son propre matériel/ses jeux, avec interdiction de le prêter à un camarade).

Là encore, pour nous permettre d'organiser cet accueil, il sera obligatoire d'y inscrire l'enfant au préalable.

Pour le moment, les activités du mercredi matin sont suspendues. Si toutefois des parents « prioritaires » avaient des besoins sur ce temps, cette mesure pourrait être questionnée.

## **23- Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?**

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains :

- ☒ à son arrivée dans l'école ;
- ☒ avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ☒ avant et après chaque repas ;
- ☒ avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ☒ après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ☒ autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ☒ le soir avant de rentrer chez soi et en rentrant chez soi.

## **24 - Mon enfant pourra-t-il utiliser du gel hydroalcoolique ?**

L'utilisation du gel hydroalcoolique n'est pas conseillé aux enfants. À l'école nous privilégions donc le lavage des mains à l'eau et au savon.

## **25 - Les adultes porteront-ils un masque ?**

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque en permanence même, s'ils peuvent réaliser une distanciation physique.

## **26 - Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?**

Oui, vous pourrez laisser votre enfant venir à l'école avec un masque mais les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abîme. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever au moment du repas.

Pour les enfants de maternelle, le port du masque est formellement déconseillé (hors le cas d'enfant à risque)

## **27- À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés et aérés?**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus.

Les sols, tables et chaises seront nettoyés au moins une fois par jour, le soir après le départ des élèves.

Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- ☒ sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ☒ points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier, claviers, écrans, souris, ...
- ☒ matériel utilisé, supports pédagogiques, ...
- ☒ éventuellement les équipements sportifs utilisés.

Les poubelles seront vidées tous les jours.

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

Les tables et les chaises seront nettoyées avant et après le repas.

Les salles de classes seront aérées avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

## 28- Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents soutiendront le travail des enseignants :

- ☒ en expliquant et en apprenant les gestes barrières et le respect des mesures de distanciation physique à vos enfants ;
- ☒ en respectant les horaires de dépose et reprise de vos enfants ;
- ☒ en évitant tout attroupement aux entrées et sorties de l'école ;
- ☒ en prenant la température de votre enfant tous les matins ; Si la température de l'enfant dépasse 37°8, l'enfant ne pourra être admis à l'école.
- ☒ en ne mettant pas votre enfant à l'école s'il ressent les moindres symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus :
  - de la fièvre,
  - une sensation de fatigue,
  - une toux sèche.
  - des courbatures et des douleurs,
  - une congestion nasale,
  - un écoulement nasal,
  - des maux de gorge,
  - des diarrhées,
  - des éruptions cutanées

## 29- Comment dois-je habiller mon enfant ?

Les parents veilleront à habiller leur(s) enfant(s) avec une tenue simple et avec laquelle il est autonome (**pas de chaussures à lacets s'il n'est pas capable de les faire seuls**). Les porte-manteaux ne seront plus utilisables pour éviter les contacts entre habits. Les enfants mettront leur manteau sur leur dossier de chaise.

## 30- Si mon enfant est une personne à risque puis-je le mettre à l'école ?

Oui, votre enfant pourra être mis à l'école mais le personnel ne pourra être tenu pour responsable s'il devait tomber malade et que la maladie s'aggravait. Vous prenez cette décision en votre âme et conscience en connaissant les risques de « rescolariser » un enfant qui présente une contre-indication médicale. Votre enfant pourra porter un masque (voir question [26- Mon enfant pourra-t-il porter un masque ?](#)) si vous le souhaitez mais également si le personnel, sur avis du Médecin scolaire, devait juger nécessaire cette disposition.

## 31- Que dois-je faire si mon enfant ou moi-même avons des symptômes ?

Si une personne semble tomber malade dans la cellule familiale, il vous faudra immédiatement informer l'école.

La procédure sera également :

- ☒ d'éviter les contacts.
- ☒ d'appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Et si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.



## **32- D'autres personnes auront-elles accès à l'école ?**

Toutes les interventions qui devaient avoir lieu (intervenants extérieurs) ont été supprimées pour limiter le brassage des populations.

De même, dans la mesure du possible, l'entrée de l'établissement ne sera plus possible aux parents sauf circonstances très exceptionnelles. Si les parents devaient avoir accès à l'établissement, cette entrée devrait, dans la mesure du possible, se faire après le départ des élèves et avant la désinfection des locaux. Le port du masque serait alors obligatoire.